

## SÉANCE DU 11 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 mai, le Conseil municipal de la Commune de VERTEILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEFRAYE Régis, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 03 mai 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 15

**Étaient présents** : Mmes et Mrs DEFRAYE Régis, FERRIER Didier, GUICHARD Marie, BLOYS Damien, BORDIER Frédérique, DEBUE Sandra, KIEFFER Christian, PANAZOL Jeannot et AVELLANEDA Jean-Raymond.

**Absents** : Mmes et Mrs CONSTANT Simon, JOSEFOWITZ Virginie, GUIGNARD Christelle et VIMBER Jean-François.

**Procurations** : Mr BOUCARD David à Mme GUICHARD Marie,  
Mme PAJOT Ophélie à Mr DEFRAYE Régis.

**Secrétaire de séance** : Mme GUICHARD Marie

### ORDRE DU JOUR

- Création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial en vue d'une stagiairisation
- Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial en vue d'une stagiairisation
- Redevance d'occupation du domaine public-2023 ENEDIS
- Signature d'une convention « Cassiopéa »
- Syndicat mixte du transport scolaire de Mareuil : Adhésion de 2 nouvelles communes ( Bertric-Burée et Saint-Just)
- Enquête publique : Renouvellement d'exploitation de la carrière de la TOUR BLANCHE CERCLES par la SAS Groupe MEAC
- Achat d'une armoire anti-feu pour la conservation des registres communaux
- Achat de végétaux pour plantations dans les bacs communaux
- Achat d'un aspirateur à feuille pour les employés municipaux
- Achat de tableaux de Camille MERLAUD
- Achat de mobiliers urbains
- Subvention à l'Association « Oiseau Rare » (Maison d'édition) : Création d'un livre sur l'artiste : « Camille MERLAUD »
- Achat matériels d'entretien du stade de football de Verteillac
- Achat de décors et illuminations de Noël

**Objet :** Création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial en vue d'une stagiairisation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des service. (Même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet à raison de 22.00 H hebdomadaires annualisées, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2023.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un stagiaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints Administratifs, grade d'Adjoint Administratif Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Tâches administratives diverses.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Monsieur Le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du : 01 Juillet 2023 pour intégrer la création demandée.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

<b>Cadres ou emplois</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs Budgétaires</b>	<b>Effectifs Pourvus</b>	<b>DUREE HEBDO- MADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)</b>	<b>FONCTIONS</b>
--------------------------	------------------	----------------------------------	------------------------------	---	------------------

<b>FILIERE ADMINIS- TRATIVE</b>					
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe - Titulaire	C	1	1	30H00	Administratives
Adjoint Adminis- tratif Territorial Titulaire	C	1	1	17H30	Administratives

Adjoint Administratif Territorial Stagiaire	C	1	1	13H25	Administratives
Adjoint Administratif Stagiaire	C	1	1	22H00	Administratives et Techniques
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Adjoint Technique - Titulaire	C	1	1	35H00	Techniques
Agent de maîtrise Titulaire	C	1	1	35H00	Techniques
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>6</b>		

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

**Décide :**

**Article 1** : d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,

**Article 2** : de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 01/07/2023,

**Article 3** : d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

**N° 05-2023-02**

Objet : Création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial en vue d'une stagiatisation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des service. (Même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet à raison de 10.00 H hebdomadaires annualisées, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2023.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un stagiaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints Techniques, grade d'Adjoint Technique Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Fleurissement de la Commune et entretien des locaux de la Mairie.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Monsieur Le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du :

01 Juillet 2023 pour intégrer la création demandée.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)	FONCTIONS
-------------------	-----------	--------------------------	----------------------	---	-----------

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe - Titulaire	C	1	1	30H00	Administratives
Adjoint Administratif Territorial Titulaire	C	1	1	17H30	Administratives
Adjoint Administratif Territorial Stagiaire	C	1	1	13H25	Administratives
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Adjoint Technique - Titulaire	C	1	1	35H00	Techniques

Agent de maîtrise Titulaire	C	1	1	35H00	Techniques
Adjoint Technique Stagiaire	C	1	1	10H00	Techniques
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>6</b>		

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

**Décide :**

**Article 1** : d'adopter la proposition de Monsieur le Maire,

**Article 2** : de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 01/07/2023,

**Article 3** : d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

**N° 05-2023-03**

Objet : Redevance d'occupation du domaine public- 2023 ENEDIS

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Il donne ensuite lecture du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la Commune issu du recensement en vigueur depuis le 01 Janvier 2022,
- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française, mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu chaque 1<sup>er</sup> Janvier.

Le montant de cette redevance s'élève à **234.00 €**.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Accepte** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
- **Autorise** Monsieur le Maire à percevoir ladite redevance par émission d'un titre.

## N° 05-2023-04

Objet : Signature d'une convention « Cassiopéa »

Monsieur le Maire donne la parole à Mme DEBUE Sandra, Conseillère municipale, qui explique aux membres du Conseil municipal que suite à sa rencontre avec l'association Cassiopéa (Conseils Assistance Services Solidarité Information Orientation sur les Personnes Agées et/ou handicapées), une première version de proposition de convention lui a été soumise dont elle fait lecture. Cette dernière regroupe essentiellement les points d'intervention suivants :

- Mise en place par la Mairie d'un service d'appels vers les administrés de 70 ans et plus en période de canicule,
- Offre par la commune d'un mois de cotisation en faveur des adhérents, sachant que Cassiopéa offre également un mois.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer :

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Refuse** la mise en place d'un service d'appel par la Mairie vers les administrés pour des prises de nouvelles régulières,
- **Accorde** la signature d'une convention avec l'Association Cassiopéa concernant les points ci-dessus cités et demande une nouvelle rédaction de convention,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention sur les points précédemment cités.

## N° 05-2023-05

Objet : Syndicat mixte du transport scolaire de Mareuil : Adhésion de 2 nouvelles communes (Bertric-Burée et Saint-Just)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que par délibération du Comité syndical de Mareuil du 04 Avril 2023, les délégués des communes adhérentes au Syndicat Mixte Scolaire du Mareuillais ont accepté la demande d'adhésion de deux communes BERTRIC-BUREE et SAINT-JUST.

Il précise que ces derniers demandent à la Commune de Verteillac son accord concernant la requête des deux communes.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Donne** un avis favorable à l'adhésion des Communes de BERTRIC-BUREE et de SAINT-JUST au Syndicat Mixte Scolaire du Mareuillais.

## N° 05-2023-06

Objet : Enquête publique : Renouvellement d'exploitation de la carrière de la TOUR BLANCHE-CERCLES par la SAS Groupe MEAC

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que la Préfecture de la Dordogne, par arrêté n°BE-2023-02-05 du 16/02/2023, ouvre une enquête publique sur la Commune de LA TOUR-BLANCHE-CERCLES pendant la période du 15 mars 2023 au 14 Avril 2023.

Cette enquête concerne une demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'autorisation d'exploitation d'une carrière de calcaire su ladite commune, présentée par la SAS GROUPE MEAC.

En application des dispositions du code de l'environnement, l'affichage d'un avis au public doit être effectué par les communes susceptibles d'être affectées par le projet et au moins celles situées dans un rayon de 3 km autour de l'installation projetée. La Commune de Verteillac est concernée par ces dispositions.

Aussi, un avis au public en caractère apparents devra être publié par voies d'affiches à la Mairie, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et pendant toute la durée de celle-ci, de manière à assurer une bonne information du public.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Donne** un avis favorable à l'ouverture de l'enquête publique énoncée ci-dessus ;
- **Demande** à Monsieur le Maire de respecter le protocole émis par la Préfecture de la Dordogne.

#### N° 05-2023-07

Objet : Achat d'une armoire anti-feu pour la conservation des registres communaux

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'investir dans l'achat d'une armoire anti-feu pour la conservation des registres communaux.

Il précise que cet achat est de l'ordre du domaine de la sécurité de préservation des registres. Monsieur le Maire fait lecture de plusieurs devis.

- CG21 - 37 Rue d'Amsterdam - 75008 PARIS pour un montant de **3 057.00 € HT**, soit **3 668.40 € T.T.C.**,
- SAS SEDI - 35 chemin de St Geniès - 30 702 Uzès pour un montant de **2 202.00 € H.T.**, soit **2 642.40 € T.T.C.**,
- MANUTANT Collectivités - 143 Bd Ampère - 79074 Chauray pour un montant de **2 349.00 € H.T.**, soit **2 818.80 € T.T.C.**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Valide** l'achat d'une armoire anti-feu pour la conservation des registres communaux, auprès de la SAS SEDI - 35 chemin de St Geniès - 30 702 Uzès pour un montant de **2 202.00 € H.T.**, soit **2 642.40 € T.T.C.**,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis et à engager la dépense,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

## N° 05-2023-08

Objet : Achat de végétaux pour plantations dans les bacs communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à l'achat de nouvelles plantations diverses afin de poursuivre le fleurissement de la Commune de Verteillac.

Il fait lecture de deux devis en précisant le détail des choix floraux :

- CONDEMINE Denis – Leymarie – 24410 Saint Privat Des Prés pour un montant **129.40 H.T**, soit **142.34 € T.T.C** en précisant qu'il manque sur le devis l'Aubriette ;
- ESPACE VIVACE – Aux Granges – 24320 St Martial Viveyrol pour un montant de **191.65 € H.T**, soit **210.82 € T.T.C**.

Monsieur le Maire propose également d'allouer une enveloppe globale de **600.00 T.T.C** étant donné qu'il est nécessaire de racheter 10 arbustes qui ont été volés sur le cheminement piétonnier.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré et à la majorité,

- **Accepte** les propositions d'aménagements et de fleurissement sur les lieux évoqués, ainsi que le rachat de 10 arbustes ;
- **Valide** la proposition d'allouer une enveloppe à hauteur de **600.00 T.T.C**.

## N° 05-2023-09

Objet : Achat d'un aspirateur à feuille pour les employés municipaux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FERRIER Didier, 2<sup>ème</sup> Adjoint, qui propose d'investir dans l'acquisition d'un aspirateur à feuilles pour les employés municipaux.

Il fait lecture de devis de l'entreprise HERRIBERRY :

- Aspirateur MORG 400 MS 13 HM MOTEUR HONDA 13CV avec support Ridelle 400S (Roulettes P/BUSE offertes) pour un montant de **4 229.46 € H.T**, soit **5 075.35 € T.T.C**.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Valide** l'achat d'un aspirateur à feuilles pour les employés municipaux auprès de l'entreprise HERRIBERRY pour un montant **T.T.C de 5 075.35 €** ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis et à engager la dépense,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

## N° 05-2023-10

Objet : Achat de tableaux de Camille MERLAUD

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'investir dans l'achat de tableaux de « Camille Merlaud » conformément au vote du budget 2023.

Monsieur le Maire propose d'allouer une enveloppe à hauteur de **1 700.00 € T.T.C**.

Il demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer :

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à l'achat de tableaux de Camille MERLAUD à hauteur d'une enveloppe de **1 700.00 € T.T.C** et à engager la dépense.

#### **N° 05-2023-11**

Objet : Achat de mobiliers urbains

Monsieur le Maire donne la parole à Mme GUICHARD Marie, 3<sup>ème</sup> Adjointe, qui propose aux membres du Conseil municipal d'investir dans l'achat de mobiliers urbains.

Elle propose d'investir dans l'acquisition de :

- 2 tables de pique-nique pour enfants,
- 2 tables de pique-nique pour adultes,
- 10 bancs publics.

Madame GUICHARD Marie, procède à la lecture des devis de « net collectivités » et HONICO SPRL – mobilier scolaire et collectivités – Rue de la Grande Campagne 5 – 77090 Braine-le-Comte et propose d'allouer une enveloppe à hauteur de **6 500.00 € T.T.C** pour l'ensemble de ces équipements.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer :

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder à l'achat de mobiliers urbains à hauteur d'une enveloppe de **6 500.00 € T.T.C** et précise que ces investissements ne seront pas forcément engagés auprès desdites entreprises,  
- **Autorise** Monsieur le Maire à engager la dépense et à signer les devis,  
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

#### **N° 05-2023-12**

Objet : Subvention à l'Association « Oiseau Rare » (Maison d'édition) : Création d'un livre sur l'artiste : « Camille MERLAUD »

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de six mille euros (**6 000.00 €**) à l'Association « Oiseau Rare » - Chemin des Roches – 24320 Verteillac, afin de créer un livre sur l'artiste peintre « Camille MERLAUD ». Cette subvention aura pour but d'octroyer une trésorerie pour le lancement de cette association, partenaire avec la Commune de Verteillac.

Il explique que cet ouvrage s'inscrit dans la suite logique des actions mise en œuvre pour promouvoir le travail de ce peintre verteillacois.

Il précise que la dépense a été prévue au budget 2023.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
- **Accepte** d'allouer une subvention exceptionnelle de **6 000.00 €** à l'association « Oiseau Rare ».

## N° 05-2023-13

Objet : Achat matériels d'entretien du stade de football de Verteillac

Monsieur le Maire donne la parole à Mr BLOYS Damien, 4<sup>ème</sup> Adjoint, qui explique aux membres du Conseil municipal qu'il convient d'investir dans l'achat de différents produits d'entretien pour la pelouse du stade de football de Verteillac.

Il procède à la lecture du devis de la SAS BIO3G - 7, rue du Bourg Neuf – 22230 Merdrignac et annonce un montant de **1 390.50 € H.T**, soit **1 634.80 € T.T.C.**

Monsieur BLOYS Damien précise que ces engrais permettent de traiter les mauvaises herbes, et relancer la pousse sur trois traitements par an.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Valide** l'achat de produits d'entretien pour la pelouse du stade de football de Verteillac auprès de la SAS BIO3G - 7, rue du Bourg Neuf – 22230 Merdrignac pour un montant de **1 390.50 € H.T**, soit **1 634.80 € T.T.C.**

- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

## N° 05-2023-14

Objet : Achat de décors et illuminations de Noël

Monsieur le Maire donne la parole à Mme DEBUE Sandra, conseillère municipale, qui propose aux membres du Conseil municipal d'investir dans l'achat de décors et illuminations pour les fêtes de Noël.

Elle procède à la lecture du devis de la SAS DECOLUM Illuminations – 3, Rue du finissage – 55 310 Tronville en Barrois et annonce un montant de **3 647.00 € H.T**, soit **4 376.40 € T.T.C.** et précise que les illuminations sont auto-réfléchissantes, donc moins énergivores.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer en précisant qu'il avait été voté précédemment un budget de **6 000.00 € T.T.C.**

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Valide** l'achat de décors et illuminations pour les fêtes de Noël, auprès de la SAS DECOLUM Illuminations – 3, Rue du finissage – 55 310 Tronville en Barrois, pour un montant de **3 647.00 € H.T**, soit **4 376.40 € T.T.C.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

## DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 11 MAI 2023

N° 05-2023-01

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL EN VUE D'UNE STAGIAIRISATION

N° 05-2023-02

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL EN VUE D'UNE STAGIAIRISATION

N° 05-2023-03

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – 2023 ENEDIS

N° 05-2023-04

SIGNATURE D'UNE CONVENTION "CASSIOPEA"

N° 05-2023-05

SYNDICAT MIXTE DU TRANSPORT SCOLAIRE DE MAREUIL: ADHESION DE 2 NOUVELLES COMMUNES (BERTRIC-BUREE ET SAINT-JUST)

N° 05-2023-06

ENQUETE PUBLIQUE : RENOUVELLEMENT D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE LA TOUR BLANCHE-CERCLES PAR LA SAS GROUPE MEAC

N° 05-2023-07

ACHAT D'UNE ARMOIRE ANTI-FEU POUR LA CONSERVATION DES REGISTRES COMMUNAUX

N° 05-2023-08

ACHAT DE VEGETAUX POUR PLANTATIONS DANS LES BACS COMMUNAUX

N° 05-2023-09

ACHAT D'UN ASPIRATEUR A FEUILLES POUR LES EMPLOYES MUNICIPAUX

N°05-2023-10

ACHAT DE TABLEAUX DE CAMILLE MERLAUD

N°05-2023-11

ACHAT DE MOBILIERS URBAINS

N°05-2023-12

SUBVENTION A L'ASSOCIATION « OISEAU RARE » (MAISON D'EDITION) : CREATION D'UN LIVRE SUR L'ARTISTE : « CAMILLE MERLAUD »

N°05-2023-13

ACHAT MATERIELS D'ENTRETIEN DU STADE DE FOOTBALL DE VERTEILLAC

N°05-2023-14

ACHAT DE DECORS ET ILLUMINATIONS DE NOËL

**SUIVENT LES SIGNATURES**

